



# *Rapport d'activité 2021*



# Abréviations

- AC : Accès compassionnel
- AMM : Autorisation de mise sur le marché
- ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament
- AP : Accès précoce
- ARS : Agence régionale de santé
- ATC : Classification anatomique, thérapeutique et chimique
- ATIH : Agence technique de l'information sur l'hospitalisation
- CAQES : Contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins
- COPIL : Comité de pilotage
- CPC : Cadre de prescription compassionnel
- CPIAS : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins
- CTM : Conciliation des traitements médicamenteux
- DCI : Dénomination commune internationale
- DM(I) : Dispositif médical (implantable)
- EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- EIGS : Evènement indésirable grave associé aux soins
- EPP : Evaluation des pratiques professionnelles
- GHS : Groupe homogène de séjour
- HAD : Hospitalisation à domicile
- HAS : Haute Autorité de Santé
- IgHN : Immunoglobuline humaine normale
- IPP : Inhibiteur de la pompe à protons
- IUD : Identifiant unique des dispositifs
- LPP : Liste des produits et prestations
- OMEDIT : Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique
- PHEV : Prescription hospitalière exécutée en ville
- PMSI : Programme de médicalisation des systèmes d'information
- RESOMEDIT : Réseau des OMEDIT
- RREVA : Réseau régional de vigilances et d'appui
- RTU : Recommandation temporaire d'utilisation
- SSR : Soins de suite et de réadaptation
- TAVI : *Transcatheter aortic valve implantation*



# Sommaire

Introduction 3

---

Présentation 4

---

Appui à la contractualisation 5

---

Expertise médico-économique 6

---

Bon usage des produits de  
santé, qualité et sécurité des  
prises en charge 10

---

Conclusion 14

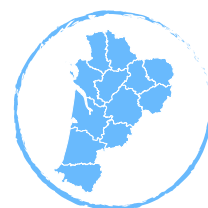
---



Le rapport d'activité de l'Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique (OMEDIT) Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe est établi au regard des missions fixées par le décret « missions des OMEDIT » et des engagements mentionnés dans les articles 5 et 9 de la convention définissant les modalités de fonctionnement de l'OMEDIT de la région Nouvelle-Aquitaine, et la participation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et de l'ARS Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy au financement de l'OMEDIT.

Le présent rapport cible les activités réalisées pour le compte de la **Nouvelle-Aquitaine**. Le territoire de Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy bénéficie des mêmes outils, avec néanmoins des actions de terrain adaptées aux priorités et spécificités de cette région et des attentes de l'ARS.

## Chiffres clés



100%

DE SUIVI ET D'EXPERTISE  
MÉDICO-ÉCONOMIQUE

100%

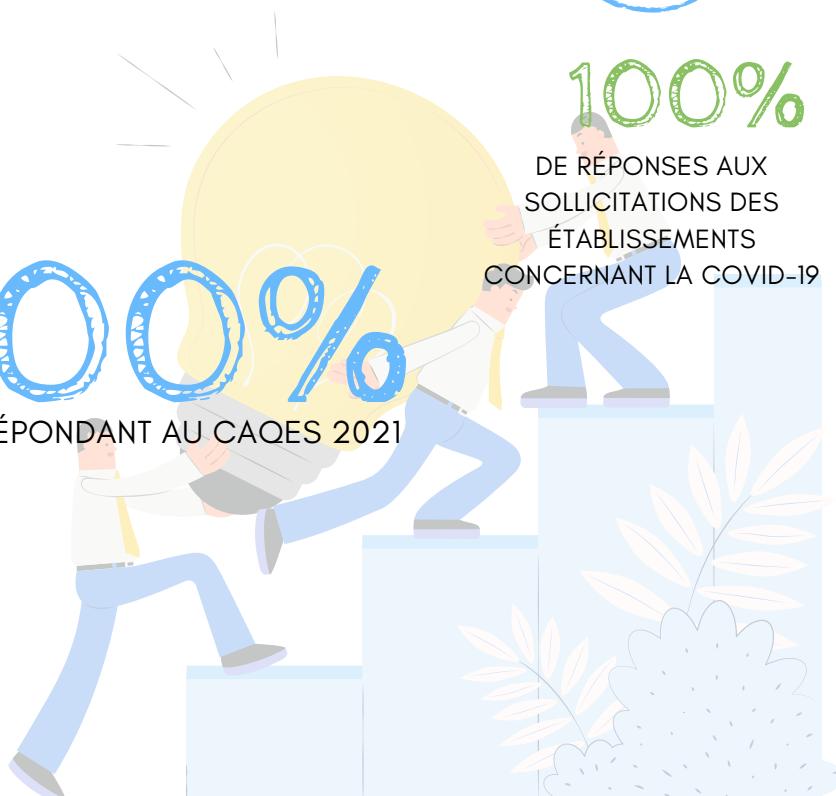
DE RÉPONSES AUX  
SOLLICITATIONS DES  
ÉTABLISSEMENTS  
CONCERNANT LA COVID-19

1000%

DE RÉPONDANT AU CAQES 2021

23

OUTILS DÉVELOPPÉS  
PAR L'OMEDIT



# Présentation

## un OMEDIT unique et régional

### Des missions variées et transversales

Les missions de l'OMEDIT sont variées, et sont définies par le décret n°2017-1483 du 18 octobre 2017 qui précise ses missions principales que sont la promotion de la qualité, de la pertinence et de la sécurité de l'usage des médicaments, des produits, et des prestations. L'OMEDIT est chargé notamment d'apporter un appui quant à l'élaboration et l'évaluation du contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins (CAQES), et quant à son expertise médico-économique dans un contexte de pertinence, de qualité et de sécurité de l'usage des produits de santé. Il participe et organise de nombreux travaux relatifs au bon usage des produits de santé et l'amélioration des pratiques de soins (réseau régional de vigilances et d'appui (RREVA), commissions ...).

### Une activité impactée par la crise sanitaire

Les activités de l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe durant l'année 2021 ont été impactées par la crise sanitaire au sein de la région. Toujours dans un rôle d'appui et d'accompagnement, l'OMEDIT a suivi les établissements de santé en région, avec pour objectif de limiter l'impact de la pandémie. Par le biais des directives nationales, un ajustement des dispositifs de suivi a dû s'opérer afin d'avoir de la visibilité en région sur les tensions d'approvisionnement et de permettre d'ajuster les stocks de médicaments prioritaires, en cas de besoins. Pour autant, l'OMEDIT a su maintenir ses missions principales.

### Une équipe qui s'agrandit

L'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe est constitué d'une équipe de pharmaciens travaillant exclusivement pour cette structure, tout en faisant appel à des vacations de médecins et pharmaciens en fonction des thématiques et sujets traités (exemple : Hospitalisation à domicile (HAD), formations, etc.).

L'OMEDIT est également un terrain de stage pour les professions de santé et autres profils (exemple : droit de la santé, biostatistique, informatique, école de commerce, etc.).

En 2021, l'équipe de l'OMEDIT était constituée de 4 pharmaciens praticiens hospitaliers, équipe à laquelle s'est ajoutée 2 pharmaciens assistants spécialistes, en plus d'une interne et deux externes en pharmacie.



# Appui à la contractualisation

## Le Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficiency des Soins (CAQES)

En 2021, l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe a poursuivi ses actions d'appui et d'expertise concernant le processus de contractualisation CAQES, en prenant en compte le contexte sanitaire dans la constitution de la grille d'évaluation et dans son appréciation pour la répartition des intéressements au sein de la région.



La prise en compte dès 2019 du contexte sanitaire avec la mise en œuvre d'une procédure simplifiée, a permis une évaluation égalitaire des établissements répondants / non répondants. En effet, le seuil d'éligibilité à l'intéressement a été abaissé à 85% (initialement 90%) en concertation avec les fédérations.

En 2020, les taux cibles d'évolution des dépenses liste en sus médicaments, dispositifs médicaux et prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) ont été neutralisés.



de réponse à la grille  
d'évaluation



d'appui  
OMEDIT

En 2021, l'OMEDIT a poursuivi son appui et son expertise auprès de l'ARS concernant l'élaboration et le suivi du dispositif CAQES, avec notamment :

- l'élaboration de la grille d'évaluation 2021, sa mise à disposition sur la plateforme e-medite, la génération et mise à disposition du CAQES avec pré-remplissage du résultat ;
- la mise à disposition d'un guide à l'utilisation de la plateforme e-medite, l'élaboration de la méthodologie de scoring par thématique ;
- l'évaluation des établissements de santé en lien avec l'ARS et l'Assurance Maladie ;
- la contribution à l'élaboration de la méthodologie d'intéressement ;
- la contribution à la gestion de la période contradictoire, la participation à l'ensemble des réunions de concertation ;
- l'analyse et la restitution des résultats régionaux, l'appui à la définition des nouveaux indicateurs régionaux.

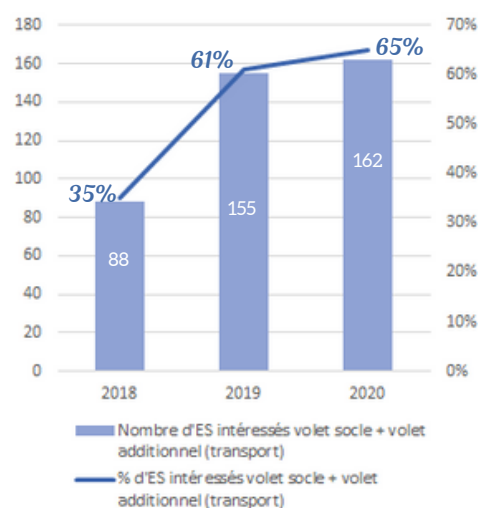


Figure 1: Nombre et taux d'établissements intéressés par le volet socle et le volet additionnel (transport) en Nouvelle-Aquitaine entre 2018 et 2020

**65 %** des établissements ont bénéficié d'un intéressement de 1 000 à 71 000€ en 2021

# Expertise médico-économique

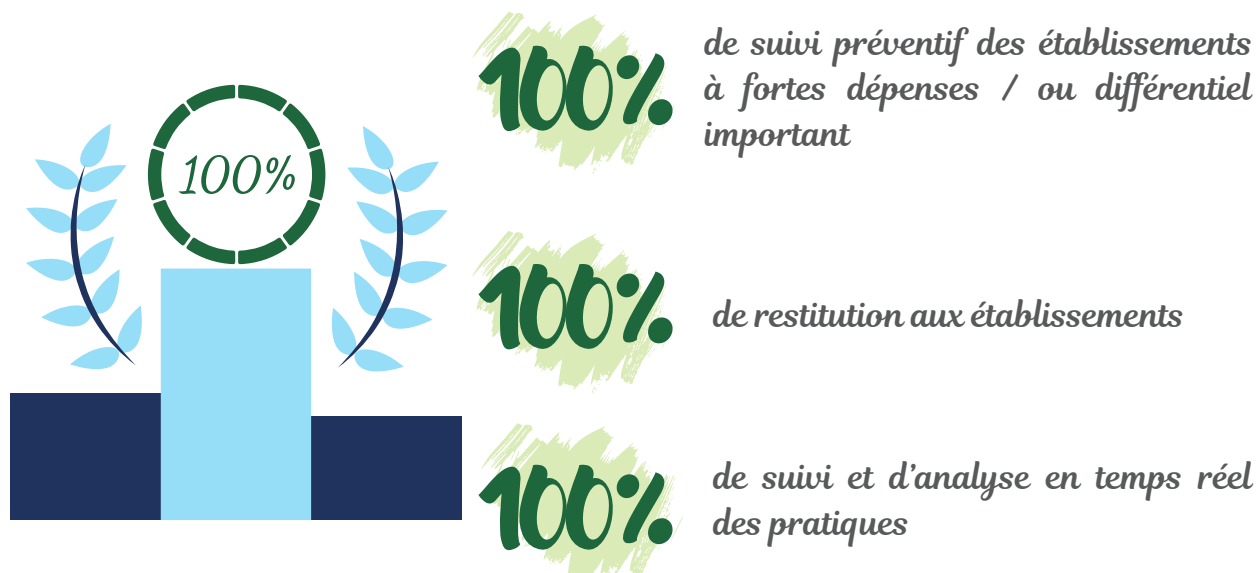
## Données relatives à la liste en sus, PHEU, intra-GHS, et biosimilaires

L'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe a poursuivi en 2021 les actions de maîtrise médicalisée de l'évolution des dépenses de produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux), en lien avec l'ARS et l'Assurance Maladie.

### Suivi et analyse de l'évolution des dépenses liste en sus

Concernant le suivi des consommations des médicaments et dispositifs médicaux de la liste en sus, l'OMEDIT a :

- poursuivi la veille et l'analyse des pratiques de prescription des médicaments de la liste en sus à l'indication, en lien avec le nouveau dispositif de codage du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) (code indication accès précoce (AP) et accès compassionnel (AC)) et le suivi régional des prescriptions hors autorisation de mise sur le marché (AMM) ;
- maintenu le suivi infra-annuel des dépenses de médicaments et dispositifs médicaux hors groupes homogènes de séjour (GHS) à partir des données PMSI, avec l'analyse quantitative et qualitative réalisée par établissement, et par classe ATC/DCI pour les médicaments et par classe CLADIMED pour les dispositifs médicaux (DM), avec des restitutions individuelles de profils de consommations de médicaments et DM hors GHS.



## Médicaments

L'OMEDIT a également poursuivi le suivi de la répartition des prescriptions en fonction des différentes situations :

- Indications de l'AMM prises en charge en sus ;
- Indications en AP et AC ;
- Indications hors AMM hors cadre de prescription compassionnel (CPC) (ex-recommandation temporaire d'utilisation (RTU)), avec dans ce cas, transmission du contexte clinique et de l'argumentaire faisant référence aux travaux des sociétés savantes ou publications internationales à comité de lecture.



## Focus Cages

100% des établissements de santé ont été destinataires en 2021 de la restitution individuelle du suivi des indications des médicaments hors GHS (données de l'année 2020) dans le cadre de l'auto-évaluation du CAQES sur l'année civile 2021.

La répartition régionale des indications a été la suivante :

- AMM = 80 %
- Prise en charge dérogatoire = 0,6 %
- Hors AMM argumentées = 92 %.

Ces données sont semblables à celles des années précédentes

**100%** de restitution individuelle du suivi des indications des médicaments hors-GHS

**92%** d'indication hors-AMM argumentées

## Dispositif médicaux

En ce qui concerne les DM, le dispositif de suivi des indications des prescriptions de DM hors GHS est mis en œuvre en Aquitaine depuis 2012 pour les implantation de valve aortique transcathéter (TAVI : *transcatheter aortic valve implantation*) et MITRACLIP, grâce au registre réglementaire OMEDIT. Les dépenses TAVI-MITRACLIP représentaient en 2020 **11%** des dépenses totales liste en sus DM (similaire aux données 2019), et un taux d'évolution à +7%.

L'OMEDIT a par ailleurs réalisé et présenté aux établissements concernés par les implantation de TAVI et MITRACLIP, un état des lieux des données en région (suivi des indications des prescriptions, respect des indications de la LPP), sous forme d'un groupe de pairs en DM cardiologie.



## PHEV : Appui et expertise

Concernant les PHEV, l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe a poursuivi sa contribution à la mise en œuvre des actions, auprès de l'ARS et de l'Assurance Maladie notamment en élaborant des synthèses régionales et individuelles des données de dépenses en PHEV.

Par ailleurs, l'OMEDIT a poursuivi son appui et son expertise à l'ARS et aux professionnels dans le suivi de la mise en œuvre de l'appel à projet régional : « Dispositif de maîtrise des dépenses de prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) : Médicaments et LPP - Nouvelle Aquitaine ».



## Promotion des biosimilaires et génériques

Dans la poursuite des actions déjà menées les années précédentes et en cohérence avec les priorités nationales et les attendus du CAQES, l'OMEDIT a poursuivi sa forte mobilisation sur la promotion de l'utilisation des **médicaments biosimilaires** en lien avec les professionnels et les patients :

- mise à jour de la liste des médicaments biosimilaires : outil permettant de mettre à jour directement cette liste, et mise à disposition sur le site internet ;
- diffusion de la plaquette d'informations sur les biosimilaires à l'attention des professionnels de santé et d'une plaquette d'information sur les biosimilaires à l'attention des patients, en lien avec l'ARS, l'Assurance Maladie et France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine ;
- formalisation d'une fiche de restitution individuelle OMEDIT (profil établissement) sur les biosimilaires liste en sus et intra-hospitalier ;
- l'expertise et l'analyse de l'OMEDIT sur la pénétration des médicaments biosimilaires dans le cadre de l'expérimentation de l'article 51 sur les médicaments biosimilaires (5 établissements sélectionnés).

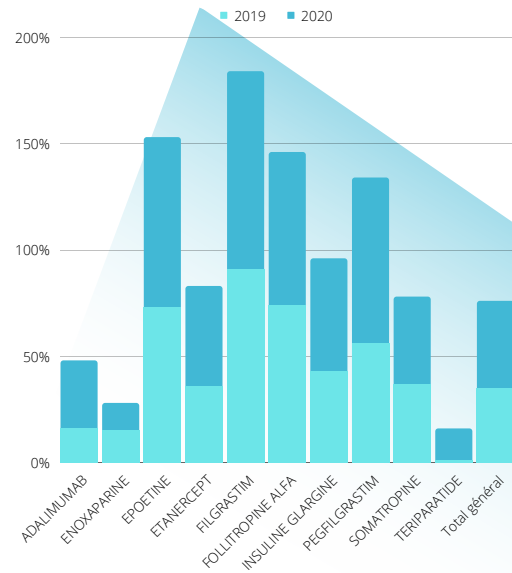


Figure 2 : Taux de prescription des biosimilaires par molécule en Nouvelle-Aquitaine

En ce qui concerne les **médicaments génériques** :

- le taux de prescription dans le répertoire des génériques qui correspond aux médicaments prescrits appartenant au répertoire des génériques sur l'ensemble des médicaments prescrits dans les PHEV (cible > 45% pour le CAQES 2021) s'élevait en 2021 à **46,5%** ;
- le taux de pénétration des génériques dans les PHEV qui correspond au nombre de médicaments génériques délivrés sur l'ensemble des médicaments prescrits dans le répertoire des génériques s'élevait en 2021 à **84,9%**.

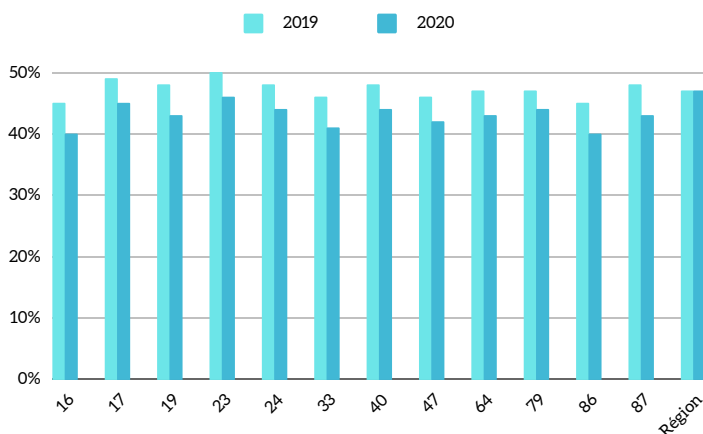


Figure 3 : Taux de prescription dans le répertoire des génériques en Nouvelle-Aquitaine par région

Les données transmises par les établissements concernant les génériques font également l'objet d'analyse individuelle par l'OMEDIT qui restitue aux établissements à fort enjeu, les marges d'amélioration sur les médicaments génériques et biosimilaires.

En lien avec le programme PHARE, l'OMEDIT participe également au Comité Régional sur les Achats avec pour objectif la promotion de la montée en charge des biosimilaires et génériques, une meilleure articulation et cohérence entre efficacité des PHEV et achats hospitaliers.

## *Pertinence de l'utilisation des produits de santé financés dans les GHS*

L'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe a poursuivi en 2021 sa contribution à la mise en œuvre de l'enquête de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) « médicaments à l'hôpital » au niveau national mobilisant les OMEDIT.

Cette année encore, les établissements ont eu besoin d'un accompagnement ciblé et ont fait appel à l'OMEDIT au niveau régional. Ainsi, l'OMEDIT a accompagné de manière importante les établissements dans la mise en œuvre de l'enquête, avec :

- des relances régulières des établissements non répondeurs ;
- des accompagnements techniques à l'utilisation de la plateforme et du logiciel de conversion des données ;
- des préparations de fichiers de réponse et leur transmission sur la plateforme pour les établissements demandeurs ;
- des contrôles qualités des données transmises par les établissements, et retour vers les établissements en cas de corrections nécessaires.

87%

de réponse à l'enquête ATIH

100%

d'accompagnement aux établissements demandeurs

100%

de contrôle qualité pour les établissements répondeurs

## *Traitement des demandes de financement de médicaments : Appui & expertise*

### *Etablissements de santé et médico-sociaux*

L'OMEDIT a poursuivi en 2021 son appui et expertise à l'ARS concernant le traitement des demandes de financement de médicaments représentant des coûts importants pour les établissements de santé et établissements médico-sociaux (EHPAD, et services de soins de suite et de réadaptation (SSR) notamment).

52

instructions de dossiers de demande de financement avec pour chacune d'entre elles transmission d'un avis à l'ARS, à la fois scientifique et réglementaire.

100%

de réponses aux sollicitations de l'ARS pour appui et expertise des dossiers

### *Etablissements d'HAD*

En lien avec l'instruction DGOS/R4/2020/149 du 28 août 2020 relative aux traitements coûteux hors liste en sus consommés dans les établissements d'HAD, une analyse nationale des propositions des HAD a été réalisée par le Réseau des OMEDIT (RESOMEDIT) et pilotée par l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe en prenant en compte les critères de l'instruction DGOS mais aussi les contraintes liées au mode d'administration de certains traitements.

- **50 HAD** répondantes au niveau national dont **8 en Nouvelle-Aquitaine** ;
- **154 demandes d'ajouts** (en nombre de DCI) dont **42 en Nouvelle-Aquitaine** ;
- **77 médicaments** (en nombre de DCI) évalués comme pertinents dont **32 en Nouvelle-Aquitaine**.

# Bon usage des produits de santé, qualité et sécurité des prises en charge

## L'accompagnement OMEDIT

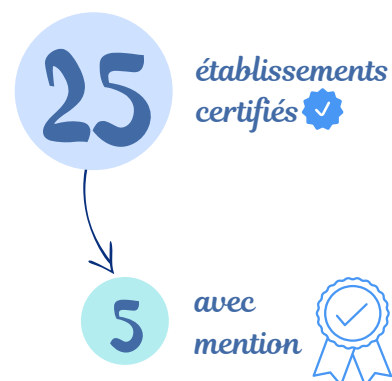
Au-delà de l'efficacité, l'OMEDIT a poursuivi en 2021 sa contribution à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse et des dispositifs médicaux, et a apporté sa contribution au réseau régional de vigilance et d'appui (RREVA) de Nouvelle-Aquitaine.

### Optimisation de la qualité de la prise en charge médicamenteuse dans une dimension de parcours

#### Certification

Dans le cadre de la nouvelle certification de la Haute Autorité de Santé (HAS), l'OMEDIT a poursuivi ses actions, et notamment :

- collaboré avec la HAS concernant les critères de certification ;
- réalisé 2 présentations aux établissements de santé relatif à la certification : présentation du critère 2.3-05 et présentation des critères d'évaluation de la politique de prise en charge médicamenteuse ;
- élaboré une fiche mémo à destination des professionnels de santé avec la FORAP sur le critère 2.3.06 de la nouvelle certification des établissements de santé sur l'utilisation des médicaments à risque.



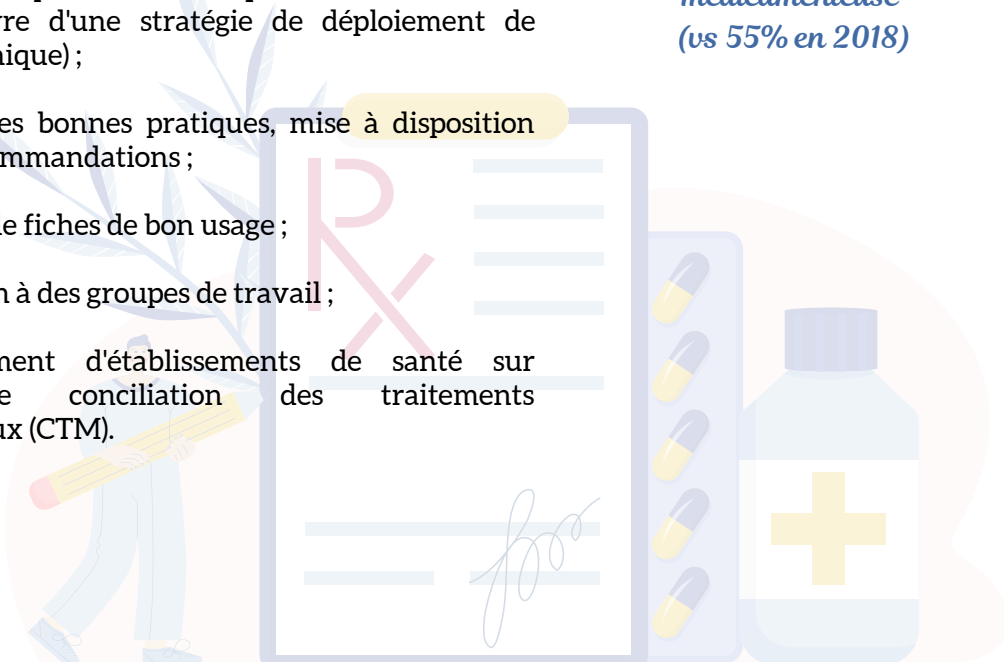
#### Appui au déploiement des activités de pharmacie clinique

En ce qui concerne la pharmacie clinique, l'OMEDIT a poursuivi ses travaux de déploiement des activités, en particulier de la conciliation médicamenteuse. Dans ce contexte, le déploiement de la conciliation médicamenteuse s'est traduit par :

- la contractualisation CAQES (intégration d'un indicateur sur la pharmacie clinique et évaluation de la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement de pharmacie clinique) ;
- la diffusion des bonnes pratiques, mise à disposition d'outils et recommandations ;
- la réalisation de fiches de bon usage ;
- la participation à des groupes de travail ;
- l'accompagnement d'établissements de santé sur l'activité de conciliation des traitements médicamenteux (CTM).

62 %

ont mis en place  
l'activité de conciliation  
médicamenteuse  
(vs 55% en 2018)



## Gestion des risques

### Analyse des EIGS liés à la prise en charge des médicaments et dispositifs médicaux

L'OMEDIT contribue à la gestion des événements indésirables graves associés aux soins, en appui des autres structures membres du RREVA lorsque des défauts dans l'usage des médicaments, des produits et prestations sont à l'origine de ces événements ou y ont contribué.

Il a notamment assuré :

- la promotion de la déclaration des événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) ;
- un appui à l'analyse approfondie des causes ;
- et a participé au groupe de travail "sécurisation de la prise en charge médicamenteuse" : appel à volontaires, support de formation et appel à projet régional.



L'OMEDIT a également contribué à la prévention de l'iatrogénie médicamenteuse en psychiatrie et à la santé mentale, notamment à travers les commissions qui ont pour vocations d'améliorer les pratiques et l'organisation en vue d'optimiser et de sécuriser la prise en charge médicamenteuse. Grâce à ces commissions, de multiples outils ont pu être mis à disposition des professionnels de santé, notamment :

- des fiches "Never Events" en psychiatrie ;
- une fiche réflexe hyponatrémie ;
- l'actualisation des fiches produits (amisulpride, chlorpromazine, clozapine, cyamemazine, haloperidol, loxapine, olanzapine, paliperidone, quetiapine, risperidone, zuclopenthixol).

# 12

*fiches outils développées et actualisées par l'OMEDIT au cours de l'année 2021*

### Cartographie de l'informatisation des dispositifs médicaux implantables

Dans le cadre de l'arrêté au management de la qualité du circuit des dispositifs médicaux implantables (DMI), l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine-Guadeloupe, en lien avec les autres OMEDIT, a développé un projet de cartographie de l'informatisation des DMI et de l'intégration de l'identifiant unique des dispositifs (IUD) en établissement de santé dans l'objectif d'améliorer la qualité, la sécurité et la traçabilité de l'utilisation des DMI.

L'OMEDIT a assuré un rôle d'interlocuteur auprès des agences nationales afin de faire un retour terrain sur les difficultés retrouvées en établissement de santé. En lien avec les missions de l'OMEDIT, les données du CAQES 2021 (données 2020) ont montré une progression sur les taux d'information remise aux patients (indicateur : INF DMI 2) et la traçabilité informatique des DMI (indicateur : INF DMI 3) avec un taux de 80% et 91% respectivement sur 85 établissements répondeurs en Nouvelle-Aquitaine.

## Gestion des risques chez la personne âgée

La pertinence des prescriptions chez la personne âgée est un enjeu fort en termes de qualité, sécurité et efficacité des soins. Au regard du contexte sanitaire, l'OMEDIT n'a pas pu proposer de formations centrées sur cette thématique aux établissements, mais a mis à disposition plusieurs outils pour les professionnels de santé notamment :

- une fiche sur la prise en charge de la douleur nociceptive ;
- une fiche sur les traitements anti-hypertenseur chez la personne âgée avec comorbidités ;
- une fiche sur la réévaluation de la prise en charge d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) chez la personne âgée.


# 3

*fiches pratiques sur les risques médicamenteux chez la personne âgée*

## Lutte contre l'antibiorésistance

Concernant le bon usage des antibiotiques et la lutte contre l'antibiorésistance, l'OMEDIT est associé au comité de pilotage (COFIL) piloté par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en lien avec le centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS), l'Assurance Maladie et les professionnels de terrain. Il contribue aux actions du programme régional de lutte contre l'antibiorésistance et accompagne notamment les professionnels au déploiement et à l'utilisation de CONSORES. L'OMEDIT a réalisé en 2021 un audit d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) et a diffusé des recommandations de fiches de bon usage.



IN - ATB 2 	
Taux de traitements de plus de 7 jours non justifiés	
2020	Moyenne 15,8%
	Médiane 2,4%
Historique 2018	Moyenne 28%
	Médiane 7%



*Amélioration*

En lien avec le CAQES, l'OMEDIT intervient également sur les indicateurs de lutte contre l'antibiorésistance avec une analyse des résultats de l'état des lieux 2021 du CAQES et la proposition d'actions d'amélioration. En 2021 (données 2020), une amélioration dans les pratiques de prescription a été observée.

## Gestion des tensions d'approvisionnement

### Immunoglobulines polyvalentes

Dans le cadre de leurs missions, les OMEDIT sont mobilisés depuis plusieurs années, en lien avec les professionnels et les institutions, dans le suivi des immunoglobulines humaines normales (IgHN) en termes notamment de :

- suivi des consommations en intra-hospitalier et en rétrocession ;
- suivi des pratiques de prescriptions (dans le cadre de l'AMM et hors AMM) ;
- suivi de la hiérarchisation des indications ;
- appui à la gestion des tensions d'approvisionnement avec les groupements d'achats nationaux et régionaux.

A cette fin, plusieurs travaux ont été initiés dont l'enquête nationale RESOMEDIT/PERMEDES auprès des établissements relative à l'impact des tensions d'approvisionnement et les conséquences pratiques. L'OMEDIT, en lien avec les professionnels de santé et le RESOMEDIT, a assuré le suivi des pratiques, notamment hors AMM, afin de restreindre l'utilisation des IgHN aux besoins les plus nécessaires, en prenant en compte les indications prioritaires définies par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Au regard des nouvelles indications en lien avec le virus Sars-Cov-2, l'OMEDIT a assuré également en 2021 un suivi des stocks en région via la plateforme e-dispostock.

100%

de suivi sur e-dispostock des stocks disponibles en région

### Gestion de la crise sanitaire

L'OMEDIT a participé en 2021 à la gestion des difficultés d'approvisionnement des produits de santé notamment dans un contexte de pandémie, qui s'est traduit par :

- un appui à l'ARS sur la gestion des produits de santé critiques, avec un relais d'informations (traitements disponibles, efficacité du traitement face aux nouveaux variants, contre-indication, extensions d'indication, AP-AC), dépannages inter-établissements, dispositif OMEDIT dédié de réponse (mail/téléphone) ;
- des réunions hebdomadaires avec les 3 CHU de la région et l'OMEDIT : retour sur les inclusions, les difficultés rencontrées par les professionnels de santé, les approvisionnements et les besoins exprimés ;
- des fiches synthétiques réalisées par l'OMEDIT reprenant les indications concernées par la prophylaxie primaire ainsi qu'une fiche pratique pour la reconstitution et l'administration du traitement, adressées aux professionnels et disponibles sur le site internet de l'OMEDIT ;
- l'organisation par l'ARS et la participation de l'OMEDIT à 2 webinaires avec les professionnels concernés ;
- la mise à jour des sites internet de Ma SANTE.fr, de l'ARS et de l'OMEDIT, et des informations sur le site du réseau ONCO-NA ;
- le suivi des stocks sur e-dispostock et le contact régulier des établissements en tensions afin de réaliser des régulations régionales et maintenir les programmations ;
- la mise en place d'une organisation en région par l'ARS ;
- le ciblage de l'approvisionnement des établissements dits « supports » afin de centraliser les besoins évalués dans les centres experts avec l'ARS ;
- des régulations régionales afin de couvrir les demandes et besoins des autres établissements non support au départ puis une étendue des allocations à d'autres établissements non support au regard de la dynamique d'inclusion.

100%

de réponses aux sollicitations des établissements de santé

3

fiches synthétiques sur les traitements et la mise en place des traitements

6

réunions organisées par le national ou par l'ARS avec appui de l'OMEDIT sur la thématique des anticorps monoclonaux



# Conclusion

L'année 2021 a été, pour l'OMEDIT, une année particulière marquée par une réorganisation qui a impacté sa structure. Pour autant, la mobilisation de l'équipe a permis de maintenir l'appui et l'expertise pour la réussite de la contractualisation pilotée par l'ARS et l'Assurance Maladie, engageant tous les établissements de santé de la Nouvelle-Aquitaine, de la Guadeloupe, et la mise en œuvre du CAQES 2.

La poursuite des actions menées par l'OMEDIT sur l'efficience afin d'assurer la pertinence du bon usage des produits de santé, médicaments comme dispositifs médicaux, s'est matérialisée à travers son expertise médico-économique notamment sur la thématique des biosimilaires, des génériques, des traitements coûteux en HAD et de la pertinence de l'usage des médicaments et dispositifs de la liste en sus.

La contribution de l'OMEDIT à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse et des dispositifs médicaux, son investissement à travers le RREVA Nouvelle-Aquitaine, son appui à la contractualisation et à la gestion des événements indésirables, dans un contexte sanitaire particulier, a su être maintenue et pérennisée.

Enfin, l'OMEDIT en lien avec l'ARS s'est assuré de la conduite opérationnelle de la crise qui s'est accomplie à travers une mobilisation très forte des professionnels sur les produits de santé, notamment les médecins et les pharmaciens.

“  
*Connaitre, partager pour agir, pour mieux agir, anticiper, innover, renvoie à la définition de l'observation « observatoire » indissociable de l'action et de l'innovation et des résultats attendus au bénéfice du patient et de la bonne régulation économique*  
”

